Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902019-20251216-DCM202512065-DE

PLOUMOGUER

TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, dix-neuf heures.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle CARIOU, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme Josiane CARIOU, Christine LETOURNEL, Denis LEGRAND, Tiphaine FLOCHLAY, Valérie LE BOUCHER et Patrice COATANÉA, absents excusés ayant donné respectivement pouvoir à Mme Gisèle CARIOU, Hervé QUINQUIS, Joël PERCHOC, Karine KÉRÉBEL et Solène HÉLIÈS.
Le quorum a été atteint avec 11 présents.
M. Hervé QUINQUIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération DCM n°2025-12-065 AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT, DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PACTE FINISTERE 2030, POUR L'ACQUISITION DE TROIS ABRIS VELOS

Rapporteur : Fanch LE HIR

Dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités actives, la commune souhaite encourager l'usage du vélo pour les déplacements du quotidien. Elle s'inscrit à ce titre dans la dynamique du projet AVELO porté par l'ADEME, visant à développer les infrastructures cyclables et les équipements adaptés.

La commune a engagé le déploiement d'arceaux vélos sur son territoire. Afin de répondre aux besoins des usagers stationnant leur vélo pour une durée d'une demi-journée ou d'une journée complète, notamment à proximité des équipements communaux, il apparaît nécessaire de compléter ces dispositifs par des abris vélos couverts.

L'acquisition de trois abris vélos permettra ainsi d'améliorer les conditions de stationnement, de sécurisation et de protection des vélos contre les intempéries, tout en renforçant l'attractivité des déplacements cyclables sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, vu l'avis favorable de la commission plénière, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le projet d'acquisition de trois abris vélos couverts, destinés à compléter le déploiement des arceaux vélos existants autour des équipements de la commune.
- De fixer le coût prévisionnel de cette opération à **40 000 €**.
- D'autoriser Monsieur/Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du **Département**, dans le cadre du dispositif **Pacte Finistère 2030**, pour le financement de cette opération.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires au dépôt du dossier de demande de subvention et à l'exécution de la présente délibération.
- **Article 5 :** De préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

Résultat du vote : unanimité.

Pour copie conforme
Le Maire,
Gisèle CARIOU